

06 nov 2020 -09:28

## Journée Internationale de la Solidarité Intersexe

Bruxelles, 6 novembre 2020 - Ce dimanche 8 novembre 2020, c'est la Journée Internationale de la Solidarité Intersexe. L'occasion pour l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes de présenter une nouvelle brochure d'information destinée aux parents d'enfants intersexes. Ainsi qu'une vidéo réalisée pour informer et sensibiliser les jeunes.

### 1 enfant sur 60 concerné

Chaque jour, cinq enfants naissent en Belgique avec une variation au niveau des caractéristiques sexuelles, ce qui correspond à peu près à 1 enfant sur 60 ou 1,7 % de la population. Une variation intersexe est un phénomène naturel : les personnes naissent avec un corps qui ne répond pas à la définition normative d'un homme ou d'une femme. Vu que les corps des personnes intersexes ne correspondent pas à l'image traditionnelle de « l'homme » ou de « la femme », ce groupe est particulièrement vulnérable aux tabous, à la stigmatisation sociale et à la discrimination.

### Des outils pour les parents et les jeunes

Les enfants qui présentent une variation intersexe sont parfois soumis à des interventions inutiles en raison d'un manque de connaissances de la part de certains médecins moins spécialisés, ou parce que l'on veut « normaliser » leur corps. En général, ces interventions ont lieu même si la vie de l'enfant n'est pas menacée, et sans son consentement. Les adultes présentant une variation intersexe indiquent souvent qu'ils/elles auraient préféré faire eux/jelles-mêmes un choix éclairé.

En tant que parent, il n'est pas simple d'apprendre que son enfant présente une variation au niveau des caractéristiques sexuelles. Beaucoup ne savent pas ce que cela implique précisément, ni ce que cela signifie pour la vie de leur enfant. Toutefois, prendre une décision sans disposer des informations nécessaires peut avoir des conséquences désastreuses par la suite.

C'est pourquoi une brochure d'information est disponible depuis peu. Il s'agit de présenter aux parents un aperçu global des différentes possibilités qui s'offrent à eux. Les parents y trouveront des informations, des témoignages d'autres parents et de (jeunes) adultes ainsi que les coordonnées d'organisations de la société civile et d'associations de personnes confrontées à la même expérience qu'eux.

Pour les jeunes ayant une variation intersexe, il n'est pas non plus toujours facile d'en parler avec les autres personnes de leur âge. Pour les soutenir dans cette démarche, l'Institut a réalisé une vidéo qui explique ce qu'est une variation intersexe.

### Des mesures concrètes pour mieux protéger les personnes intersexes

L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes est compétent pour traiter les signalements concernant des discriminations à l'égard des personnes intersexes. L'Institut encourage le nouveau gouvernement à travailler sur de nouveaux plans d'action interfédéraux contre la discrimination et à y inclure des mesures concrètes visant à protéger les personnes intersexes. Cela nécessitera une collaboration entre les différents ministres et départements, et tant l'Égalité des chances que la Santé publique auront un rôle important à jouer dans ce cadre.

L'Institut espère que des budgets suffisants seront également libérés, à la fois pour suivre les dossiers de discrimination et pour mener des recherches sur la situation des personnes intersexes. En outre, il sera également nécessaire de prévoir un financement pour mettre en place des actions concrètes et soutenir les organisations de la société civile.

Lien brochure:

[https://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/brochure\\_dinformation\\_a\\_lintention\\_des\\_parents\\_denfants\\_presentant\\_des\\_variations\\_des](https://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/brochure_dinformation_a_lintention_des_parents_denfants_presentant_des_variations_des)

Lien vidéo: <https://www.youtube.com/watch?v=iqfXeivwPO0>

Plus d'informations

<https://igvm-iefh.belgium.be>

Contact presse

Véronique De Baets : 0479 25 04 41

*Créé en décembre 2002, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes est l'institution publique fédérale indépendante qui a pour mission de garantir et de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes, de combattre toute forme de discrimination ou d'inégalité fondée sur le sexe, et ce par l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre légal adapté, de structures, de stratégies, d'instruments et d'actions appropriés. L'Institut vise à ancrer l'égalité des femmes et des hommes dans la société pour qu'elle devienne une évidence dans les mentalités et les pratiques. Toute personne, victime de discrimination fondée sur le sexe, peut s'informer sur ses droits ou déposer plainte gratuitement et en toute confidentialité auprès de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes via le numéro vert 0800/12.800 ou via son site internet <http://igvm-iefh.belgium.be>.*

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes  
Rue Ernest Blerot 1  
1070 Bruxelles  
Belgique  
+ 32 2 233 44 00  
<http://igvm-iefh.belgium.be>

Véronique De Baets  
Contact de presse  
+32 2 233 40 34  
[veronique.debaets@iefh.belgique.be](mailto:veronique.debaets@iefh.belgique.be)

Liesbet Vanhollebeke  
Experte en communication  
+32 233 41 75  
[liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be](mailto:liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be)